

# Règlement du jeu

## Chasse au trésor PétanqueShop.com

### Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

EDEALS, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé au 26 bis rue du marché commun, inscrite au registre RCS 489 679 092 00028, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 10 novembre 2016 00h01 au 20 novembre 2016 minuit un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Chasse au trésor ».

Le jeu est accessible à partir de l'adresse URL <http://www.petanqueshop.com>.

### Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exception du personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous les prestataires ayant collaborés à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à EDEALS et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour mener à bien la chasse au trésor PétanqueShop, et par la suite la diffusion de publicités ciblé par mail et /ou pop-up sur le site [www.petanqueshop.com](http://www.petanqueshop.com).

### **Article 3 - Principe et modalités d'inscription**

Pour participer au jeu, le participant doit :

1. Accéder à la page de la chasse au trésor PétanqueShop, depuis l'adresse <http://www.petanqueshop.com>
2. Trouver les 3 buts cachés aléatoirement sur le site et cliquer dessus
3. Se connecter avec son profil Facebook, Twitter ou par e-mail
4. Autoriser les permissions demandées au moment de son inscription
5. Valider sa participation au tirage au sort (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)

Pendant la durée du jeu, une personne définie par son compte Facebook ou Twitter et son adresse e-mail pourra participer une seule fois.

### **Article 4 - Dotations**

Les dotations sont les suivantes :

1<sup>er</sup> prix : 1 tenue de sport Erima complète composée de : 1 veste de pluie Premium One bleu / blanc taille M, 1 veste Toronto Shiny rouge taille 6, 1 t-shirt Club 1900Blanc / noir taille M, 1 pantalon noir taille 6, 1 casquette noir taille 58, 1 but.

2<sup>ème</sup> prix : 1 ensemble Erima veste Club 1900 bleu / noir taille 6 et sweat Club 1900 curaçao / noir taille 6, 1 but.

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> prix : 1 sacoche pour PC portable Erima + 1 DVD des championnats du monde de pétanque 2012 + 1 but Erima.

4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> prix : 1 DVD des championnats du monde de pétanque 2012.

7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : 1 mètre ruban 3m PetanqueShop.

### **Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort.

10 gagnants seront tirés au sort via la plateforme Spread Family.

### **Article 6 - Publicité**

En participant à la chasse au trésor, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook et / ou Twitter, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur sur les photographies postées sur leur profil Facebook et / ou Twitter et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

#### **Article 7 - Modification du règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site PétanqueShop.com et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

#### **Article 8 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook et / ou Twitter. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

#### **Article 9 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou des plateformes Facebook et / ou Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 10 – Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable sur la page de validation de participation à la chasse au trésor.

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

#### **Article 11 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.**

#### **Article 12 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

#### **Article 13 - Informations générales**

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 15 décembre 2016.